

23^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES
NATIONS -UNIES

**RAPPORT NATIONAL
BEIJING + 5**

REPUBLIQUE D'HAÏTI

BEIJING + 5

2000

Rapport Conjoint

Ministère à la condition Féminine et aux Droits de la Femme.
MCFDF

Programme des Nations-Unies pour le Développement.
PNUD

République d'Haïti

Mai 2000

PRÉSENTATION

Le présent rapport est rédigé à l'occasion de la participation haïtienne à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies : La parité entre les sexes, le développement et la paix. Il dresse un bilan national des actions et programmes conduits par cette nation durant les cinq dernières années qui ont suivi la Conférence de Beijing sur la femme.

Sous l'égide du Ministère haïtien à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme, sa préparation et sa rédaction ont réuni la participation des cadres de la Primature, de tous les autres Ministères, des ONG et d'autres organisations de la société civile, de la PAM, ainsi que celle des techniciens du Système des Nations unies à Port-au-Prince.

Il s'articule autour de six grands points : 1. L'Introduction. 2. Les réalisations gouvernementales. 3. Les initiatives de la société civile et des ONG. 4. Les contraintes et les lacunes. 5. Les Recommandations. 6. Un mot de conclusion. Suivent des annexes et références.

I. INTRODUCTION

Climat favorable

Au moment où s'ouvrait à Pékin la Quatrième Conférence Internationale sur la Femme, Haïti vivait une longue période d'affirmation des droits de la personne. Les femmes haïtiennes qui, tout comme les hommes, avaient été soigneusement tenues à l'écart de la politique, ont commencé à partir des années 80 à réclamer respect, dignité et justice pour tous les citoyens et citoyennes. Partageant les risques d'égal à égal avec les hommes elles ont affronté le pouvoir dictatorial. Elles se sont affermies en luttant contre les tentatives de récupération du pouvoir dictatorial entre 1986 et 1991. Elles ont continué à le faire durant le coup d'Etat (1991-1994). Aujourd'hui encore, elles continuent de lutter pour leurs droits spécifiques les plus fondamentaux et pour l'établissement d'une société sans exclusion.

Le gouvernement haïtien n'a pas attendu la Conférence de Beijing pour doter le pays d'un Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF). Ce Ministère, créé en 1995, quelques mois avant la Conférence de Beijing, est le résultat de la longue lutte des femmes, la reconnaissance de la nécessité de leur intégration dans les affaires nationales. Sur le plan officiel, il indique que quelque chose a bougé dans la conception traditionnelle de la femme. Voir en annexe le rôle que la loi organique attribue à ce Ministère.

La grande Conférence internationale de Beijing apporte à la cause des femmes une consécration et une légitimation universelles qui ont été accueillies par l'ensemble des organisations et des groupements de base féminins. Les conclusions ont été vite connues et étudiées en cercles d'étude. On peut dire qu'une bonne partie de la population masculine, sans connaître Beijing, avait commencé à reconnaître la participation à part entière des femmes dans l'évolution de la société haïtienne.

Souvent, cette reconnaissance, confrontée à la réalité quotidienne, se révèle purement intellectuelle. Entre le dire et le faire, entre la déclaration et l'engagement, la distance peut être grande. Car il faut compter avec le poids de l'habitude et les préjugés créés par l'éducation.

A travers le MCFDF, le gouvernement, de concert avec la société civile, s'est tout de suite engagé à respecter les échéanciers prévus pour l'élaboration d'un Plan National d'Actions et de procéder à sa mise en oeuvre.

Le contexte national (1995-2000)

Sur le plan politique, c'est une période de crise où les institutions vont s'affronter sur les espaces de pouvoir. Cette crise que certains appellent crise de gouvernance ou de gouvernabilité aboutit à un blocage qui paralyse le fonctionnement politique normal. Les lois ne sont pas votées et les accords paraphés ne sont pas ratifiés.

Cette situation a ses effets néfastes sur l'évolution de la situation économique entraînant la chute de la gourde, l'augmentation du coût de la vie, des pertes d'emplois, une faiblesse de productivité. Pourtant, Haïti n'a pas négligé un seul instant les obligations du service de la dette.

Entre temps, la migration interne s'accélère. Le secteur rural se dépeuple au profit des villes de plus en plus incapables de suivre le rythme de demandes de services et d'espaces. Les femmes émigrent les premières, à la recherche d'emplois ou de tous autres expédients susceptibles de les soulager. Elles s'installent avec leurs enfants dans des environnements insalubres dépourvus d'eau potable, de soins de santé et de centres d'éducation. En dépit des efforts du gouvernement pour multiplier les services de santé, favoriser la distribution de livres scolaires et l'installation de cantines, la situation reste critique.

La paupérisation

Les femmes représentent 46 % de la population active, cependant 20 % seulement sont absorbés par le marché formel de l'emploi. Néanmoins elles se retrouvent dans tous les secteurs d'activités : selon une enquête publiée par l'HSI, les femmes représentent 49,2 % des travailleurs et travailleuses agricoles. On retrouve 48 % de femmes dans les services, 45,52 % dans les manufactures, 77,54 % dans les petits commerces et l'artisanat. Dans les industries d'assemblage, leur nombre est pratiquement égal à celui des hommes. Cependant elles occupent la plupart du temps des postes inférieurs.

Ainsi la femme haïtienne est significativement présente sur le marché du travail. Malheureusement ses revenus ne lui permettent pas en général de faire face à ses besoins matériels, ni subvenir à ses besoins même les plus élémentaires. Les familles monoparentales sont légions et 42 % des familles ont une femme à leur tête. La lutte pour la survie repose avant tout sur les épaules des femmes, véritables gestionnaires d'une misère sordide.

En Haïti, il n'y a pas d'âge pour commencer à travailler, ni d'âge pour arrêter de travailler. La majorité des femmes est sur le marché du travail entre 20 et 59 ans. Les femmes travaillent indépendamment du nombre d'enfants, de la période de grossesse, d'accouchement et d'allaitement. Plus elles ont d'enfants, plus elles se doivent de travailler. Entre 70 et 85 ans, 1/3 de ces femmes deviennent mendiantes en ne bénéficiant, suite à la nature du travail qu'elles ont effectué, la plupart du temps dans le secteur informel (où elles sont plus de 60 %), ni de pension de vieillesse, ni de retraite, ni d'aide sociale.

L'appauvrissement des femmes s'explique aussi par des tâches très dures et non rémunérées qu'elles doivent effectuer pour leur famille : lessive, vaisselle, ménage, cuisine, quête de l'eau et du bois de cuisson ... Les statistiques révèlent que 30 % des femmes en milieu urbain ont accès à l'eau pour 25 % en milieu rural. Le travail domestique démesuré laisse aux femmes moins de temps pour le travail rémunéré. Cependant elles doivent littéralement se tuer pour exécuter l'un et l'autre qui sont indispensables à la survie de leur famille.

II. ACTIONS ET RÉALISATIONS DU GOUVERNEMENT.

1. Les engagements.

a- *Les engagements internationaux*

- Résolutions de Beijing, septembre 1995
- Ratification de la convention de Belem do Para. 3 avril 1996.
- Déclaration des Chefs d'Etat et de gouvernement de la Caraïbe (CARICOM) réaffirmant au point 8 leur engagement à la promotion des droits de la femme 10 mai 1997.

b- *Les engagements nationaux*

- La rencontre de janvier 1996 réunissant des membres du gouvernement et les organisations de la société civile autour de l'élaboration d'un Plan National d'Action post Beijing n'a pas pu aboutir. Elle n'a pas eu de suite. (Janvier 2000).
- La déclaration de mai 1996, signée par tous les ministres le 26 mai de la même année, engageant le gouvernement dans une politique globale en faveur des femmes.
- Le protocole d'accord de partenariat interministériel Ministère de la Justice et le MCFDF en faveur des femmes en vue de la refonte du système légal dans son ensemble. (2 février 1996).
- L'intégration du MCFDF à la commission mixte du Ministère des Affaires Sociales sur le rapport "Convention sur les droits de l'enfant".
- L'intégration du MCFDF à la commission de réforme judiciaire et du droit.
- La déclaration conjointe du Ministère de la Santé Publique et du MCFDF

- visant la prévention de la mortalité maternelle. (23 mai 1997)
- La création de la Commission Nationale pour l'Education des Filles (CONEF) dont le MCFDF est membre. (Juin 1999).
- Inscription au PAG, Plan d'Action Gouvernemental de deux projets, l'un visant le renforcement institutionnel du MCFDF et l'autre la synergie avec les organisations des femmes.
- L'organisation d'une table ronde de la CONEF. (Janvier 2000).

2. Le programme d'actions post Beijing : information, sensibilisation et formation

Entre janvier 1996 et mars 1997, le MCFDF entreprend une série de rencontres départementales et régionales qui aboutissent à une grande rencontre nationale. L'objectif de ces rencontres : consulter les organisations femmes en vue de la priorisation par l'Etat de la Plate Forme d'Action de Beijing. D'octobre 1997 à mai 1998, le secteur public, à savoir les cadres techniques des ministères, est sensibilisé et interpellé au cours d'ateliers de travail, de colloques, de présentations d'objectifs, de programmes prévus dans le plan national, en vue d'une intégration sectorielle des actions du gouvernement en faveur des femmes. Un comité interministériel est constitué en vue d'assurer le suivi des rencontres de travail. Puis, de septembre 1996 à avril 1997, les revendications formulées par les organisations féminines de base devaient être consignées en propositions d'actions à entreprendre par le gouvernement. Les différentes propositions ont été intégrées à la politique et à la programmation du MCFDF dans le plan quinquennal d'actions "Offensive 2001".

Les actions découlant de ces propositions ont été engagées suivant trois axes principaux qui sous-tendent 9 des 12 conclusions de Beijing :

- a- *Lutte contre la pauvreté et promotion de l'autonomie de la femme.*
Cet axe touche aux thèmes : femme et pauvreté, femme et éducation, femme et santé.
- b- *Actions normatives et juridico-légales.*
Elles recouvrent les thèmes : Droits fondamentaux des femmes, éducation aux droits fondamentaux, assistance légale et psycho-sociale, révision du cadre juridico-légal.
- c- *Sensibilisation et plaidoyer.*
Ce dernier axe couvre : La violence faites aux femmes, la discrimination sexuelle, femme, pouvoir et décision.

Poursuivant dans la même lignée du Programme d'Action post Beijing, le MCFDF a préparé en juillet 1999 un programme d'amélioration des conditions de vie des femmes. En raison des contraintes financières et de la crise parlementaire, ce

programme n'a pu recevoir de financement jusqu'à présent. Ce programme qui porte sur l'ensemble du territoire comporte 4 axes :

- Développement de la perspective de genre dans les Ecoles et les Universités.
- Développement et coordination des échanges entre les organisations de femmes (Synergie).
- Lutte contre la pauvreté : sécurité alimentaire.
- Lutte contre la pauvreté : Réseau féminin de banques populaires.

3. Activités sectorielles : projets et réalisations.

a- *Droits fondamentaux des femmes.*

Dans le cadre des mesures juridiques, le MCFDF a entrepris les activités suivantes :

- L'identification des articles discriminatoires des Codes : Code Civil, Code Pénal, code du Commerce, Code Travail et Code Rural et des autres lois en général.
- Mise en évidence des silences de la loi, surtout en matière de droit informel : la question du plaçage (mariage informel).
- L'élaboration d'avant-projets de lois relatifs aux agressions sexuelles, à la violence domestique, à la pension alimentaire, au concubinage et à la filiation.
- Exécution d'interventions pratiques : visite des prisons de femmes, activités de formation à l'endroit des travailleurs sociaux, des juges et des policiers, libération de femmes détenues illégalement ou en garde à vue prolongée, commutation de peine etc ... (mai 99 à nos jours).
- Projet d'appui aux femmes en milieu carcéral au Fort-National (encadrement de leurs enfants, distribution de produits sanitaires et de toilette. Etc.
Pour ces deux dernières activités le Ministère de la Justice a fourni sa pleine collaboration.. Plus de 550 femmes ont été reçues, conseillées et réhabilitées.
- La participation à la campagne régionale contre la violence faite aux femmes. (Mai-décembre 1998).
- Le soutien apporté et l'aide psychologique apportés aux femmes battues, victimes de violences psychologiques, de harcèlement sexuel. (1999-2000).

- Campagne de sensibilisation contre la violence faite aux femmes à travers les médias (messages publicitaires (mars 99 - septembre 99).
- Libération de 14 détenues et l'obtention de grâce pour 4 condamnées à la suite démarches entreprises par le MCFDF auprès des instances concernées. Ces libérations ont eu lieu en marge de la fête des mères célébrée dans les lieux de détention des femmes. (Mai 1999)
- Semaine de rencontres et de conférences sur la violence faite aux femmes. (Décembre 1999).
- Semaine de sensibilisation réalisée autour de la journée internationale sur la violence faite aux femmes. (Novembre 1999)

Il convient de signaler l'appui technique fourni par l'ensemble du groupe thématique-genre du Système des Nations unies pour la finalisation des avant-projets de loi.

La crise politique a empêché le dépôt de ces textes au *PARLEMENT*

b- Le secteur économique.

La priorité sera accordée à la condition socio-économique des femmes. Cette dimension s'inscrit dans l'objectif principal formulé clairement par l'Exécutif très fortement préoccupé par la relance et l'augmentation de la production nationale.

Cette priorité répond à l'objectif de donner aux femmes plus de moyens pour améliorer leur condition de vie.

Le MCFDF assumera un rôle moteur dans l'orientation des politiques gouvernementales de manière à assurer l'intégration de toutes les questions touchant à la condition féminine dans les différents programmes sectoriels et garantir ainsi la participation des femmes dans les projets de développement.

En adoptant comme objectifs de contribuer à une plus large participation des femmes au développement socio-économique, le MCFDF vise l'augmentation des revenus, la création d'emplois et l'accès aux programmes de formation (santé génésique, micro-gestion, alphabétisation). Parmi les activités entreprises, il faut citer :

- Des séminaires de formation en techniques d'organisation/renforcement institutionnel. Financement UNICEF-FNUAP
- Enquête sur les femmes cheffes de ménage dans les milieux défavorisés. CEPAL, ACDI

- La formation en gestion de micro-crédit, de caisses populaires, en artisanat, en commerce et en agriculture. Grâce au concours du Conseil National des Coopératives et du Bureau International du Travail, des séances de formation ont été organisées avec MUCI, SHEC, CCG, dans le Nord, le Nord-Est et le Nord-Ouest. (Septembre 1995).
- Octroi de crédit à des groupes de femmes des zones suburbaines de Port-au-Prince. Appui financier de l'ACDI. (Mai 98 à juillet 1999).
- Programme d'appui à la r habilitation des femmes. Finances ACCT. (Septembre novembre 1996).
- Tentative d'intégration des femmes au processus de réforme agraire. Financé par les fonds publics.
Bas-Artibonite, 2,5 millions de gourdes alloués à 1600 femmes cultivatrices pour la production et la commercialisation du riz. Des femmes 36 % chefs de famille obtiennent des terres dans le cadre de cette réforme.
Sud-Est, 3,5 millions de gourdes sont affectés à la conservation, la transformation et la commercialisation des produits de pêche ; 450 femmes en sont bénéficiaires.
- Organisations de foires commerciales, artisanales et agricoles. (Mars 1998).
- Organisation à travers les départements de journées portant sur la femme rurale et le crédit. La synthèse de ces journées a eu lieu au Palais National en présence du Président de la République, du Premier ministre et des autres ministres du gouvernement. (Octobre 1999).
- La collaboration avec le Ministère de la Planification au projet de planification décentralisée et différenciée qui implique nécessairement la participation des femmes depuis le niveau de l'information jusqu'à la phase de décision et d'exécution. (Nord, Nord-Est et Sud 1997).
- Mission d'évaluation des interventions des formateurs/trices en gestion de l'épargne et du crédit dans six communes du Nord-Ouest. (25 juin au 1 juillet 1999).
- Lancement du projet d'appui financier aux marchandes de poissons dans 5 communes du Sud-Est. (2000)
- Formation des formateurs/trices en gestion de l'épargne et du crédit en vue de l'établissement d'un mutuel. (2000).
- En collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et d'autres secteurs, organisation d'une foire de gastronomie haïtienne. La participation du MCFDF a consisté en l'organisation d'un concours de mets locaux et la présentation d'un panel sur les manifestations de genre dans l'art culinaire haïtien. (Octobre 1999).
- Rassemblement de 400 femmes au Théâtre National en vue de leur fournir, par le biais de la KOFIP, une formation sur les mutuelles de

solidarité. Trois mutuelles au moins ont été fondées depuis. (2000)

c- Secteur social : éducation.

Les chiffres montrent une nette progression, année après année, dans la scolarisation des filles. Cette situation est une indication que les familles découvrent de plus en plus la valeur de l'éducation comme véhicule de progrès. Elle indique aussi une meilleure appréciation de l'apport des femmes dans l'économie familiale.

Ce fait peut s'expliquer aussi par l'amélioration de l'offre scolaire publique et privée dans les milieux les plus défavorisés. Depuis 1995, le Ministère de l'Éducation a multiplié des écoles primaires, des lycées et des cantines. (Voir Plan National d'Éducation et de Formation/PNE-F).

De multiples activités ont été menées dans ce secteur :

Le Ministère de l'Éducation Nationale a réalisé un certain nombre d'activités intéressant la question d'une éducation paritaire :

- Table ronde de la CONEF sur les filles dans l'éducation haïtienne. (Janvier 2000)
- Exécution d'un projet d'appui à l'éducation des filles dans le secteur non-formel.
- Sensibilisation à l'approche de genre dans trois départements du pays auprès des parents, professeurs et jeunes filles sur le genre.
- Mise en oeuvre des forums régionaux par la Secrétaire d'Etat à l'alphabetisation, élaboration de matériel d'éducation à la santé reproductive.
- Développement d'une méthodologie participative traitant de l'éducation des filles au primaire.
- Etudes des stéréotypes véhiculés dans l'élaboration des manuels scolaires.
- Mise en place d'une commission sur le développement de l'enfant réunissant gouvernement et société civile. Perspectives institutionnelles.
- Campagne d'éducation civique : attention accordée à la violence faite aux femmes.
- Appui à la scolarisation des fillettes dans les milieux défavorisés et aux familles monoparentales ayant une femme comme chef de famille.
- Ateliers de sensibilisation sur l'approche genre dans les écoles et à différents niveaux.
- Démarrage d'activités permettant de diagnostiquer la situation de la scolarisation des filles en Haïti.

- **Projet pilote sur l'éducation des filles au primaire.**
- **Attention accordée à l'éducation des fillettes au cours de la campagne d'éducation civique.**
- **Mise en place d'une commission sur le développement de l'enfant, participation société civile ONG.**

d- Secteur social : santé.

Dans ce domaine, les actions menées par le MCFDF se sont limitées à la sensibilisation et à la formation.

Les femmes ont accès à des services d'information en planification familiale : 13 %.

Des femmes manifestent le besoin de s'informer et de planifier leur grossesse : 62 %.

Amélioration de la distribution des informations sur le SIDA.

- **Organisation, dans les 9 départements, de séminaires sur la santé génésique, en collaboration avec une ONG.**
- **Participation au plan quinquennal de santé en collaboration avec le Ministère de la Santé. (1997).**
- **Programme de formation pour les matrones, en collaboration avec le MSPP.**
- **Mise en application de la loi d'assurances maternité.**
- **Activités de sensibilisation à l'occasion de la commémoration de la journée mondiale de la santé de la femme : conférence-débat, matériel d'information, consultations gynécologiques, dépistage du cancer du col, en association avec plusieurs agents (organisations gynécologiques, organisations féminines, agents pharmaceutiques).**
- **Formation des policiers en matière de population, de santé et de vie familiale. (1995 à 1999).**

Le MSPP pour sa part souligne les activités suivantes ;

- **Elaboration du plan stratégique national en santé reproductive.**
- **Insistance dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le SIDA.**
- **Mise en oeuvre à l'intention des jeunes de projets en santé de la reproduction par la stratégie d'éducation par les pairs.**
- **Formation de prestataires de soins en technologie contraceptive, en counselling et prévention des infections en milieu hospitalier.**
- **Relance du programme de formation des accoucheuses traditionnelles (Matrones).**

- Education à la vie familiale en matière de population et de santé.
- Priorité accordée à la réduction du taux de mortalité maternelle.
- Introduction d'indicateurs de maternité maternelle dans EMMUS III. Disponible en (juillet 2000).
- Réhabilitation de maternité : Nord, Ouest, Cap, HUEH.
- Construction de maternité OFATMA.
- Approvisionnement des maternités en matériel et équipement.
- Mise en place d'un réseau de journalistes formés en santé de la reproduction. FNUAP.
- Sensibilisation marquée sur le rôle de l'homme en santé reproductive.

e- Femme et pouvoir de décision.

Depuis la première rencontre CARICOM post-Beijing tenue à Georgetown, Guyane, en août 1997, puis de celle du CEPAL, à Santiago, Chili en novembre de la même année, la consigne a été donnée à tous les gouvernements de la région de lancer une campagne soutenue visant l'intégration des femmes dans les sphères de décision. Des engagements similaires ont été pris par les chefs d'Etat et de gouvernement au cours des deux sommets des Amériques (décembre 1994 et avril 1998).

Intéressante en ce sens est la loi électorale de 1999 qui, en son article tient compte des quotas de représentation féminine sur les listes électorales des partis.

Activités de motivation et de sensibilisation :

- Organisation d'une exposition de figures féminines ayant marqué l'histoire nationale, (6 au 31 mars 1998); en province, (mai à juin).
- Organisation d'ateliers thématiques sur le thème de l'insuffisance de la participation des femmes dans le secteur public.
- Elaboration d'un document sur la structure intermédiaire et la loi organique du Ministère, en attendant l'élection d'un parlement.
- Lancement du programme Mutuel de solidarité dans les départements de la Grande Anse, du Nord et du Nord-Est.
Rencontres de réflexion dans les 9 départements autour du thème : participation des femmes au pouvoir politique, crédit et coopérative.
- Présentation en conseil des ministres de la version préliminaire du Plan National d'Action en faveur des femmes, issu des résolutions de la Plate Forme d'action de Beijing, en vue de la validation du plan par le gouvernement.

III. RÉALISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR DES ONG

Il serait prétentieux de vouloir fournir des données exhaustives sur les différentes réalisations de la société civile et du secteur des ONG. L'absence de banques de données, les contraintes financières et structurelles tant du MCFDF que des organisations concernées ne nous permettent pas de fournir une information qui recouvrirait l'ensemble du territoire national. L'ensemble des informations retenues ici concerne surtout les environs de Port-au-Prince.

Il ne sera pas superflu de mentionner, sur la base de l'expérience courante, que la grande majorité des groupements de base se trouve engagée dans des activités d'épargne et de crédit, de petit commerce, de coopératives, d'exploitation agricole et artisanale, de contrôle de production, de stockage etc ... Ce sont des organisations dont les activités restent ignorées. Elles sont souvent appuyées par des organisations intermédiaires soit de formation, soit de financement, soit des deux à la fois.

Les ONG plus larges, bénéficiant d'un minimum d'organisation, sont impliquées dans tous les secteurs d'activité : santé, éducation, justice, agriculture, formation communautaire, coopératives, crédit, alimentation et hygiène, droits fondamentaux des femmes etc...

Il faut aussi noter que la société civile et le secteur des ONG ont participé dans une proportion très large aux activités mentionnées plus haut au compte du gouvernement.

Mentionnons ici diverses activités spécifiques de ce secteur :

- Organisation d'un tribunal international pour juger les violences faites aux femmes. (Novembre 1997).
- Rencontre haïtien-dominicaine. (Décembre 1997).
- Campagne de sensibilisation UNIFEM pour une vie sans violence.
- Visite des Kaperès de la Place de mai. (1998)
- Célébration des journées internationales contre la violence faite aux femmes..
- Campagnes de sensibilisation aux activités carnavalesques : (98, 99, 2000)
- Projet d'habilitation de la femme (Save the Children - USAID).
- Conférences Internationales sur "Femmes et Démocratie, pour un leadership des femmes., avec une forte participation de groupes et d'associations de femmes d'Haïti, de la diaspora et des autres pays de la Caraïbe. Financement BID. (Mai 1999).
- Mobilisation des mères contre l'insécurité.
- Initiation d'un processus d'échanges avec la Primature.
- Participation aux différents événements internationaux et régionaux portant sur la condition féminine..

- Organisation de rencontres thématiques.
- Organisation par la BID d'un concours d'entraînement pour 35 responsables d'institutions, afin d'analyser différents projets de développement social selon une méthodologie de genre. (Août 1998)
- Participation politique en vue d'encourager le leadership féminin.
- Propositions de textes de loi visant la suppression des textes discriminatoires.
- Hébergement, accompagnement psychologique et juridique des femmes victimes de violence.
- Publications de bulletins féministes.
- Communications, émissions de radio, production de cassettes sur les droits des femmes.
- Programmes de santé reproductive.
- Elaboration de propositions de lois en vue de supprimer les articles les articles discriminatoires.
- Action de plaidoyer pour le maintien du MCFDF et pour la ratification de la Convention de Belem do Para.
- Programme d'appui juridique.
- Réalisation de l'étude sur "Violence contre les femmes et les fillettes en Haïti" pour compte de l'UNICEF. (1997)
- Réalisation de l'étude commanditée par le FNUAP autour du thème "Habilitation des Femmes : un défi à relever. (1999).

IV. LES LACUNES ET LES CONTRAINTES.

1. Les lacunes.

- L'absence d'un plan national global entraîne l'émiettement des activités qui demeurent isolées et épisodiques. Cette situation provoque le manque de communication entre les opérateurs et opératrices. Il devient difficile d'accorder une attention soutenue, de suivre, d'évaluer et de coordonner des activités isolées dans le temps et géographiquement dispersées. Cet émiettement est le fruit d'une stratégie qui tient compte d'abord des créneaux de financement établis par les bailleurs.
- Il est évident que l'absence d'une base de données, le manque de ressources en personnel et en moyens logistiques limitent gravement les activités. Il est entendu qu'avec de meilleurs instruments d'analyse les nombreux résultats obtenus auraient gagné en qualité et en profondeur.
- L'absence d'indicateurs stratégiques spécifiques entraîne l'impossibilité d'établir une évaluation systématique des actions réalisées.

- L'absence quasi totale du crédit formel et à un taux accessible dans le secteur rural, dans celui du petit commerce et dans la micro-entreprise limite les possibilités d'initiatives individuelles ou collectives de développement et de promotion.
- La présence très restreinte des femmes dans les secteurs clés de la police, de l'organisation judiciaire, dans la profession d'avocat ne peut que perpétuer un système judiciaire où les femmes n'ont pas facilement droit à la parole.
- Les manuels scolaires font un grand silence sur les femmes qui nous ont aidé à forger notre histoire ou qui ont excellé dans la littérature, les sciences et les arts.
- La politique à l'égard des femmes en situation de travail reste à définir.
- La précarité des ressources financières et humaines engendre la concentration des activités du MCFDF autour de la région de Port-au-Prince. Cette situation a pour conséquence une certaine marginalisation des organisation de province. Elle réduit substantiellement la communication, freine la circulation des informations importantes et entrave le plein accomplissement du rôle dévolu à ce Ministère. La coordination en souffre.

2. Les contraintes :

- Le dysfonctionnement du parlement a empêché le vote des lois préparées par le MCFDF le MCFDF et les ONG féminines relativement à l'amélioration de la condition et des droits des femmes. Il a contrecarré la refonte des codes, refonte qui aurait pu établir des normes juridiques nouvelles susceptibles de garantir une meilleure administration de la justice.
- La précarité des ressources du Ministère handicape ses programme d'action.
Il faut joindre à cela les contraintes de la réforme administrative qui, en réduisant la taille de l'Etat, pèsent lourdement dans la mise en place des activités jugées nécessaires et urgentes.
Le développement économique et sociale qu'attendent les femmes et l'ensemble de la société haïtienne se trouve grevé par les incertitudes de financement, les aléas de l'aide externe et le service de la dette .
Par suite, l'augmentation de la qualité des services de base n'a pas pu suivre le rythme galopant de la démographie et la montées des aspirations légitimes de la population en général. Cette situation provoque des conditions critiques dans l'administration des soins de santé, dans le système d'éducation, dans le maintien et l'amélioration de l'environnement, dans les transports et dans les marchés.

Cet ensemble de situations, associé à des faiblesses structurelles, aux préjugés et aux tabous, limite les chances d'application de la Plate-forme de Beijing.

- L'absence de mécanismes institutionnels pour le développement de la synergie entre le MCFDF et les ONG, entre les ONG et le reste de la société civile, rend difficile une meilleure diffusion et intégration des conclusions de Beijing au cœur de la population.

V. RECOMMANDATIONS

EN 2005, le gouvernement de la République aura :

- Doté le MCFDF en ressources personnelles et financières de façon à améliorer sa capacité institutionnelle, la synergie avec les institutions du gouvernement, et avec celle de la société civile et des ONG.
- Institué et amélioré les mécanismes de concertation et de coordination entre les ministères.
- Mis sur pied et exécuté un Plan National d'Action en faveur de la parité entre les sexes. Ce plan fixera la politique nationale à l'égard des femmes, les objectifs stratégiques ainsi que les indicateurs qui doivent jauger leur efficacité.

VI. CONCLUSION

Il découle de ce bilan que Haïti est parti assez tôt dans la mise en application des conclusions de Beijing. Le nombre d'interventions reliées à l'esprit de cette conférence reste impressionnant en regard des moyens disponibles pour les effectuer. L'enthousiasme et la volonté d'aboutir y étaient, étant donné que l'ensemble du pays vit des aspirations profondes à la justice, à l'égalité, à la liberté et à la solidarité.

Toutefois, le Plan National d'Action n'a pas pu être confirmé et suivi de façon systématique. La ratification formelle des conclusions de Beijing n'a pas eu lieu. Il y a là un vide qu'il s'agit de combler dans le plus bref délai dès que les institutions nationales auront retrouvé leur rythme normal de fonctionnement.

En dépit de ces failles, Beijing reste une source qui inspire et stimule le Ministère à la Condition Féminine, l'ensemble du gouvernement et un grand nombre d'organisations de la société civile en même temps que les principes démocratiques de la Constitution. L'incorporation de ces principes dans la réalité restera toujours un objectif majeur qui exige vigilance et détermination.

ANNEXES

ANNEXE I

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACCT	Agence de Coopération Culturelle et Technique.
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
BID	Banque Interaméricaine de Développement.
CARICOM	Caribbean Common Market
CCG	Coopérative de Cautionnement et de Gestion.
CEPAL	Conseil Economique de l'Amérique Latine.
CONEF	Commission Nationale pour l'Education des Filles.
EMMUS III	Enquête Mortalité Morbidité et Utilisation des Services
FNUAP	Fonds des Nations-Unies pour la Population
HUEH	Hopital de l'Université d'Etat d'Haïti.
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MSPF	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MUCI	Mutuel de Crédit et d'Investissement
OFATMA	Office d'Assurances Accident du Travail, Maladie et Maternité
ONG	Organisation Non-Gouvernementale.
PAG	Plan d'Action Gouvernemental
PAM	Programme alimentaire Mondial.
PNEF	Plan National d'Education et de Formation.
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement

SHEC	Société Haïtienne d'Épargne et de Crédit.
SIDA	Syndrome Immunitaire de Déficience Aigue
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance.
UNIFEM	Fonds des Nations-Unies pour la Femme
USAID	Agence des Etat-Unis pour le Développement International

En 1997 près de 80% de personnes vivants au dessous du seuil de pauvreté. Le taux de croissance du PNB fut négatif -0,2 % en 1980-1990 et -2,5 % en 1998, simultanément de taux de croissance démographique s'établissait à 3,6 % et 2,4 %

Évolution comparée du PIB/hab.(US\$ de1987)



Source : rapport du PNUD sur le Développement Humain (1999)

D'autres indicateurs traduisent la faiblesse du développement humain d'Haiti et donc l'ampleur des défis à relever comparés aux autres pays de l'Amérique Latine et de la Caraïbe.

	Haiti	Amérique Latine et Caraïbes	Pays en développement
Espérance de vie à la naissance (1994)	54,4	69,0	61,8
Taux d'alphabétisation des adultes (1994)	44,1	86,2	69,7
Taux consolidé de scolarisation primaire et secondaire (1994)	29,0	69,0	66,0
% population rurale	67	26	
PNB/ habitant (\$ eu) (1994)	230,0	3 188,0	1 053,0

Les écarts du niveau de vie entre Haïti et l'ensemble des pays de la région, déjà considérables en 1980, se sont encore accentués : en 1980 le PIB/ Habitant ; à prix constant était de 380 SUS en Haïti comme 194/SUS pour la région, en 1997 ces chiffres s'établissent respectivement à 258 \$ US Haïti et à 2049 US\$ pour la région. Certains indicateurs traduisent la faiblesse du développement humain d'Haïti et donc l'ampleur des défis à relever.

Population active par sexe et par âge en pourcentage en 1982

Les femmes entrent, très jeunes, comme les hommes, sur le marché du travail ; 10% y sont entre 5 et 9 ans¹. La plupart d'entre elles, chefs de famille, y sont entre 20 et 59 ans, indépendamment de nombre d'enfants, de la période de grossesse, d'accouchement et d'allaitement. Plus du tiers y demeure entre 70 et 85 ans puisqu'il ne leur est accordé ni retraite, ni aide sociale².

Classes d'âge	Garçons	Filles
10-14 an	26 %	22 %
15-19	44	35
20-24	77	54
25-29	92	57
30-34	94	56
35-39	96	58
40-44	95	58
45-49	94	60
50-54	91	58
55-59	93	54
60-64	88	47
65-69	83	45
70-74	78	36
75-79	64	35
80-84	60	31
L'ensemble	71 %	46 % ⁽²⁾

¹ Les femmes dans le monde, 1995, op. cit. p.100

² Université et développement en Haïti, op. cit. , pp.129 – 130.

Taux de mortalité infantile pour mille naissances vivantes.

Les données ne sont pas ventilées par sexe, mais tous les rapports concluent à des taux semblables pour garçons et filles au niveau de la mortalité infantile et juvénile, les taux de décès renvoyant fondamentalement aux conditions de vie.

Le taux de mortalité infantile le plus élevé se retrouve dans la capitale. Il est révélateur de l'impossibilité pour les mères de veiller, sans aucun encadrement, à la santé de leurs enfants, surtout à Port-au-Prince, où la famille élargie a tendance à disparaître et où l'accès aux soins médicaux est coûteux. Ceci explique d'ailleurs, en partie, que les migrantes du rural à l'urbain ont moins d'enfants que les campagnardes.

	Port-au-Prince Pérenens	Milieu rural Andsyô	Moyenne Nwayên	Source Sous
1972-1976	161	98	138,5	(H.S.I.)
1987		101		EMMUS I
1990-1994			74	EMMUS II

1. Rapport national, op. cit., p.49.

VIOLENCE

VARIABLES	INDICATEURS
1- Politique et Actions pour l'élimination de la violence	1-Aucun plan public national Des propositions de programmes de sensibilisation par le MCFDF 2- Loi contre le viol et abus sexuel (art 279 du Code Pénal). Aucune loi sur le harcèlement sexuel -Ratification de la Convention de Belém do Para le 3/4/96.
2- Manifestation de la Violence	-Incidence Globale Physique 40% Sexuelle 24% Domestique 36% Violence sexuelle répartie: -Viol (34%) -Séduction 43% -Agression 19% -Harcèlement 4%
3- Mesures de protection des victimes	-Aucune commission publique spécialisée -Aucun centre ou refuge public approprié -Une ONG existe, mais le prix pour l'hébergement est excessif -Propositions de centre pour une assistance par le MCFDF légale, Psychologique et clinique. -Deux (2) ONG offrent assistance clinique et psychologique. -Deux (2) ONG offrent assistante légale.

Sources: Enquête réalisée par le CRESFED

CHREPROF=Centre de Recherches et d'Action pour la Promotion Féminine

MCFDF=Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme

Taux d'analphabétisme chez les Adultes selon le sexe

Les différences au niveau de l'analphabétisme pour les deux sexes n'étaient pas en 1982 très élevées ; néanmoins, elles semblent s'être accrues au cours de la décennie 80-90, sans toutefois atteindre le niveau de différenciation de 5%

Année	Hommes	Femmes
1982:	63,9 %	64,4 % ⁽¹⁾
1990:	62,7 %	67,5 % ⁽²⁾

⁽¹⁾ IHSI, 1982.

⁽²⁾ UNESCO 1990, cité dans la Situation des femmes haïtiennes, op. cit., P.120

3.4 Un accès faible et tardif

- Un accès relativement faible en 1^{ère} année

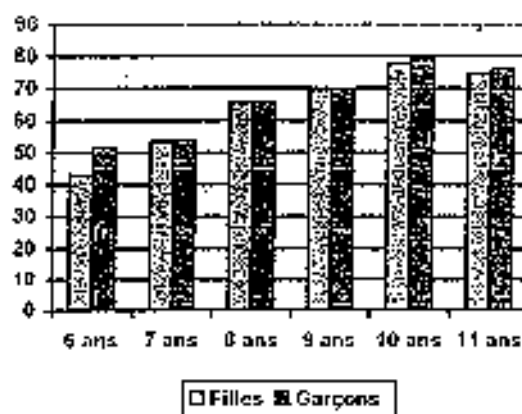
Si nous considérons les jeunes enfants âgés de 6 ans qui fréquentent l'école, ils représentent 47,5% de l'ensemble des enfants de leur âge.

- moins d'un enfant de 6 ans sur 2 accède à l'école primaire.

- Un accès tardif

En regard, cette fois, à la population âgée de 6 à 12 ans, le taux net de scolarisation s'améliore pour atteindre 67% pour l'ensemble du pays. Ce qui signifie que l'accès au 1^{er} et au 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental se fait à des âges avancés.

Taux nets de scolarisation



3.5 Peu de discrimination entre les sexes

La scolarisation des filles n'est pas significativement différente de celle des garçons quelle que soit l'année d'études considérée. Dans l'ensemble, 48% des élèves sont de sexe féminin.

Cependant des écarts existent en ce qui concerne l'âge de scolarisation. En effet le taux net de scolarisation à 6 ans est respectivement de 51,8% chez les garçons et de 43,0% chez les filles.

3.6 Une espérance de vie scolaire réduite

Un enfant entrant à l'école fondamentale de base peut espérer y rester durant 3,9 années. Si c'est une fille cette espérance sera de 3,84 ans et ira jusqu'à 3,96 ans si c'est un garçon.

3.7 Près d'un élève sur deux a trois ans de retard scolaire

Dans l'ensemble, 48% des élèves ont plus de trois ans de retard par rapport aux âges spécifiques (6-11 ans). Cela représente un effectif de 680 168 enfants.

En moyenne le retard pour chacune des années d'études va de 2,7 ans à 4,1 ans.

Quelle que soit la classe suivie, le nombre d'élèves âgés de 14 ans et plus représente 418 000 jeunes (54% de garçons et 46% de filles) soit 29% de l'effectif scolarisé dans les premier et deuxième cycle de l'école fondamentale.

Selon le milieu, on constate là encore un désavantage pour le milieu rural où 30% des élèves ont 14 ans et plus contre 25% en milieu urbain.

• Selon le milieu

Le milieu rural demeure le plus défavorisé. En effet malgré une augmentation du nombre d'écoles, celles-ci sont loin d'offrir l'ensemble des deux premiers cycles de l'enseignement fondamentale. Ainsi, 43% des établissements des campagnes sont pourvus des 6 années contre 66% en milieu urbain. Par ailleurs c'est en milieu rural également que le manque de places assises dans les salles de classes est le plus élevé : dans 35% des salles, il manque plus de 10 places assises, contre 24% en milieu urbain.

Entre outre les entrées tardives sont plus fortes en milieu rural qu'en milieu urbain :

Pourcentage d'enfants accédant en 1^{ère} année à l'âge requis (6ans)

	Milieu	Urbain	Rural	Ensemble
Sexe				
Filles		26%	17%	20%
Garçons		33%	17%	22%

3.11 Une forte dépense des familles

Les dépenses de l'Etat sont passées de 1,3% à 1,7% du PIB entre 1990 et 1996. A titre de comparaison, la part du PIB consacrée à l'éducation par les pays à plus faible revenu est de 3,9% en 1996. Aux prix courants, les dépenses publiques d'éducation ont été multipliées par 2,5 environ au cours de la période considérée, soit une progression légèrement supérieur au rythme de l'inflation (2,2%).

Dans la mesure où l'enseignement privé, de niveau primaire et secondaire, représente entre 80% et 90% des effectifs scolaires, l'effort des ménages est considérable. Une estimation de la dépense des ménages en 1991, la moyenne des dépenses par ménage est de 2 620 Gourdes par an. Sur la base de 1 200 000 ménages en 1994/95, dont 85% paie pour l'éducation, le montant global avoisine les 3 400 000 milliers de Gourdes, à rapprocher de la dépense publique pour la même année d'un montant de 405 151 milliers de Gourdes.

Au total, on estime à près de 14% du PIB le volume global (public + privé) des dépenses consacrées à l'éducation.

Le site J est une ville du département du sud, Aquin, située à 138 Kms de Port-au-Prince. Les six écoles du site J sont toutes situées dans la ville à quelques dizaines de mètres les uns des autres. Elles n'ont que la section primaire. Deux des ces écoles appartiennent au secteur public, les autres sont du secteur confessionnel protestant et catholique.

NOMBRE D'ELEVES ET POURCENTAGE DE FILLES SELON L'ECOLE ET LA CLASSE

ECOLE	2EME ANNEE		4EME ANNEE		6EME ANNEE		ENSEMBLE	
	Eff. Total	% Filles	Eff. Total	% Filles	Eff. Total	% Filles	Eff. Total	% Filles
Ecole 1	62	51 %	57	54 %	31	67 %	150	48 %
Ecole 2	88	55 %	58	33 %	26	46 %	152	52 %
Ecole 3	53	57 %	59	54 %	28	50 %	140	70 %
Ecole 4	86	59 %	108	65 %	35	42 %	229	50 %
Ecole 5	42	36 %	51	35 %	31	71 %	124	31 %
Ecole 6	45	0 %	37	0 %	16	0 %	100	0 %

Distribution des Femmes Enceintes par groupe d'âge

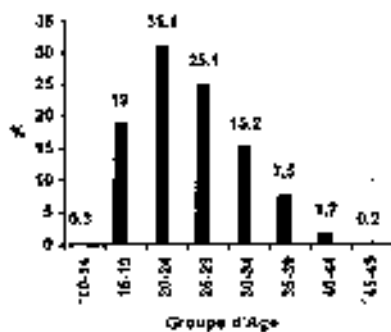
DISTRIBUTION DES FEMMES ENCEINTES
PAR GROUPE D'ÂGE

figure 1

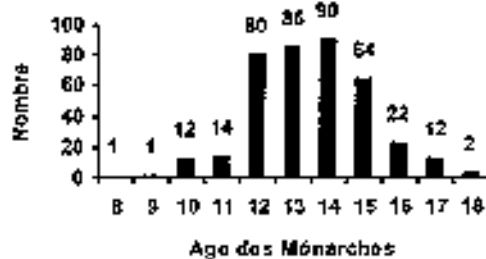
AGE DES MENARCHES
CHEZ LES ADOLESCENTES

figure 2

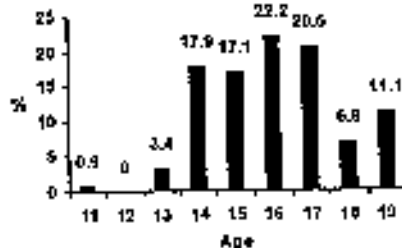
AGE LORS DES PREMIERES
RELATIONS SEXUELLES

figure 3

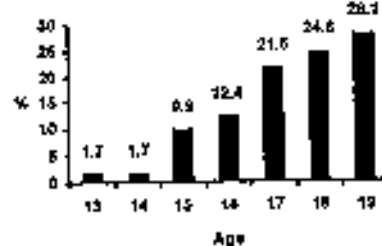
AGE DE LA PREMIERE GROSSESSE
CHEZ LES ADOLESCENTES

figure 4

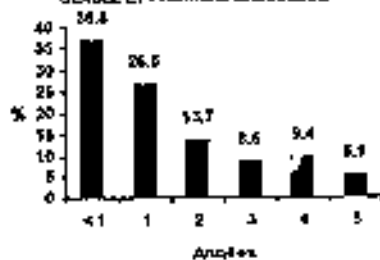
INTERVALLE ENTRE PREMIER RAPPORT
SEXUEL ET PREMIERE GROSSESSE

figure 5

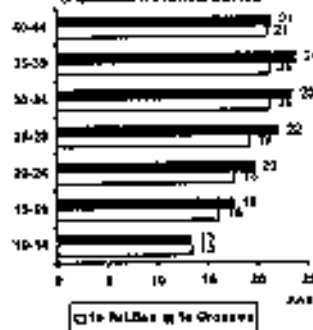
AGE DE LA PREMIERE RELATION
SEXUELLE ET DE LA PREMIERE
GROSSESSE PAR GROUPE D'AGE

figure 6

REPARTITION DES ADOLESCENTES
SELON LE NOMBRE DE GROSSESSES

figure 7

Taille de la population	8 000 000
Distribution population selon milieu	Urbain 33 % ; Rural 67 %
Taux de croissance démographique	2.4 % dans le groupe de 15 à 24 ans ¹
Taux de fécondité global	4.4 %
Taux de fécondité femmes (15 - 19 ans)	76 pour 1000
Taux de mortalité maternelle	1 000 pour 100 000
Taux de croissance du PNB	- 2.5 % entre 1990-98

¹Source : World Development Report 1999-2000, World Bank.